

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LES CAMELIAS à PONT L'ABBE

octobre-2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Gouvernance/ RH/ GDR	Ecarts/ Remarques	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Ecart_01	Prescription n°1	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Gouvernance	Ecart_02	Prescription n°2	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Gouvernance	Ecart_03	Prescription n°3	Poursuivre la réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur.
Ressources Humaines	Remarque_01	Recommandation n°1	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Ressources Humaines	Remarque_02	Recommandation n°2	Compléter le plan de continuité d'activité		
Gestion des risques	Remarque_03	Recommandation n°3	Formaliser le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

290005917_CCAS PONT L'ABBE